



Conseil municipal d'Ottawa

Procès-verbal

N° de la réunion : 64

Date : le 10 septembre 2025

Heure : 10 h

Endroit : Salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, et participation par voie électronique

Présents : Mark Sutcliffe, maire, Matt Luloff, conseiller , Laura Dudas, conseillère, Cathy Curry, conseillère, Clarke Kelly, conseiller, Glen Gower, conseiller , Theresa Kavanagh, conseillère, Laine Johnson, conseillère, Sean Devine, conseiller, Jessica Bradley, conseillère, Tim Tierney, conseiller, Stéphanie Plante, conseillère, Rawlson King, conseiller, Ariel Troster, conseillère, Jeff Leiper, conseiller, Riley Brockington, conseiller, Shawn Menard, conseiller, Marty Carr, conseillère, Catherine Kitts, conseillère, Isabelle Skalski, conseillère, David Brown, conseiller, Steve Desroches, conseiller, Allan Hubley, conseiller, Wilson Lo, conseiller

Absents: David Hill, conseiller

1. Ouverture de la séance et moment de réflexion

Le Conseil municipal de la Ville d'Ottawa s'est réuni le mercredi 10 septembre 2025 à 10 h à la salle Andrew-S.-Haydon, 110, avenue Laurier Ouest, Ottawa. Le maire Mark Sutcliffe préside la réunion dans la salle du Conseil; certains membres y participent en personne, et les autres, à distance sur Zoom.

Le maire Sutcliffe invite les membres du Conseil à prendre un moment de réflexion.

2. Avis et renseignements concernant la réunion à l'intention du public

Les avis et renseignements concernant la réunion sont joints à l'ordre du jour et au procès-verbal, y compris : la disponibilité des services d'interprétation simultanée et des mesures d'accessibilité; les procédures relatives aux réunions à huis clos; les points d'information qui ne font pas l'objet de discussions; les avis de non-responsabilité relativement aux renseignements personnels pour les correspondants; les avis relatifs aux procès-verbaux; les détails sur la participation à distance.

Des formats accessibles et des soutiens à la communication sont offerts sur demande.

3. Hymne national

J. Leiper, conseiller

L'hymne national a été interprété par Nepean High School.

4. Appel nominal

Tous les membres du Conseil sont présents, à l'exception du conseiller D. Hill

5. Adoption de procès-verbaux

5.1 Procès-verbal 63 de la réunion du Conseil municipal du 27 août 2025

Adopté

5.2 Procès-verbal confidentiel 63 de la réunion du Conseil municipal du 27 août 2025

Adopté

6. Déclarations d'intérêts, y compris celles découlant de réunions antérieures

Aucune déclaration d'intérêt n'est déposée.

7. Communications

7.1 Communications de l'Association des municipalités de l'Ontario (AMO)

La Ville a reçu les communications de l'AMO.

7.2 Réponses aux demandes de renseignements

7.2.1 OCC-2025-09 – Alertes de consommation d'eau

7.2.2 OCC-2025-12 - Imposition des unités supplémentaires

7.3 Pétitions

Une pétition soumise par CAFES, signée par 511 personnes, demandant que le personnel accorde la priorité à la production de comptes rendus annuels au Conseil et aux résidents sur les émissions de gaz à effet de serre et la progression vers les cibles en matière de changements climatiques, et qu'il publie les rapports sur l'inventaire des émissions de 2021, 2022, 2023 et 2024 dès que possible.

8. Absences

Le conseiller D. Hill a indiqué qu'il serait absent de la réunion du Conseil municipal du 10 septembre 2025.

9. Motion portant présentation de rapports

Motion n° **2025-64-01**

Proposée par A. Troster

Appuyée par S. Devine

Que le rapport no 27 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, le rapport no 27 du Comité des finances et des services organisationnels, le rapport no 52 du Comité de la planification et du logement et le rapport de la greffière municipale intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire à la réunion du Conseil le 27 août 2025 » soient reçus et examinés.

Adopté

10. Rapport no 27 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales

10.1 Résultat de l'examen de la justification des feux de circulation et des panneaux d'arrêt dans tous les sens en tenant compte du contexte rural

Dossier : ACS2025-PWD-ARAC-0001 - West Carleton-March (quartier 5); Orléans-Sud-Navan (quartier 19); Osgoode (quartier 20); Rideau-Jock (quartier 21); Riverside-Sud-Findlay Creek (quartier 22)

Recommandation(s) du Comité, telles que modifiées

Que le Conseil :

1. **prende connaissance des améliorations apportées à l'information en vertu des pouvoirs délégués dans le cadre du processus d'examen de la justification des feux de circulation selon les modalités exposées dans ce rapport;**
2. **approuve les nouveaux critères de justification correspondant à la mise en œuvre des panneaux d'arrêt dans tous les sens (PATS) dans les routes collectrices de la zone rurale selon les modalités exposées dans ce rapport ;**
3. **approuve l'installation de feux de circulation à l'intersection de la rue Perth et du chemin Shea;**
4. **charge le personnel d'entreprendre la conception nécessaire pour concrétiser le retrait du signal piétonnier à l'intersection (SPI) sur la rue Perth près de la promenade Gamble ainsi que l'ajout de feux de circulation à l'intersection de la rue Perth et du chemin Shea, et ce, dans les meilleurs délais; et**
5. **approuve que le personnel soumette la conception détaillée et l'installation de ces feux de circulation à l'examen du Conseil dans le cadre du programme de mesures de contrôle des intersections faisant partie du budget des immobilisations 2026 (financé à 100 % par les redevances d'aménagement).**

Adopté

10.2 Drain municipal McIntyre Scobie – Nomination d'un ingénieur

Dossier : ACS2025-IWS-WL-0016 - Rideau-Jock (quartier 21)

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil prenne acte de la demande de travaux d'amélioration d'importance majeure relative au drain municipal McIntyre-Scobie en vertu du paragraphe 78(1) de la *Loi sur le drainage* et de refuser la demande de nomination d'un ingénieur.

Adopté

11. Rapport no 27 du Comité des finances et des services organisationnels

11.1 Rapport d'étape du T2 sur le budget 2025 de fonctionnement et des immobilisations pour les programmes financés par les recettes fiscales, le transport en commun et les redevances

Dossier : ACS2025-FCS-FSP-0010 - À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil prenne connaissance des dépenses de fonctionnement et d'immobilisations du T2 et des prévisions de fin d'exercice 2025, exposées dans les documents 1 à 4.

Reçu

11.2 Orientation, calendrier et processus de consultation proposés pour le budget de 2026

Dossier : ACS2025-FCS-FSP-0009 - À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du Comité, telles que modifiées

Que le Conseil municipal approuve ce qui suit :

1. **La méthode utilisée et l'échéancier pour les consultations sur le budget de 2026 et son examen, comme l'indique le rapport.**
2. **Les directives suivantes pour l'élaboration du budget provisoire de 2026.**
 - a. **que le budget municipal provisoire de 2026 soit élaboré conformément à l'article 290 de la *Loi sur les municipalités de l'Ontario* qui exige que les municipalités préparent et approuvent un budget équilibré en veillant à ce que les dépenses totales ne dépassent pas les recettes totales. Afin d'équilibrer les dépenses de la Ville, les sources de financement comprennent les subventions d'autres ordres de gouvernement, les frais de service et redevances (y compris les tarifs), les impôts fonciers, les paiements en remplacement d'impôts et les réserves;**
 - b. **que le budget municipal provisoire financé par les recettes fiscales pour 2026 soit élaboré avec une augmentation globale des besoins fiscaux nets ne dépassant pas 3,75 %, y compris :**

gouvernement, y compris l'engagement provincial de transférer les responsabilités du TLR d'Ottawa, comme annoncé dans le budget 2025 du gouvernement de l'Ontario :

- i. une augmentation de la taxe prélevée pour le transport en commun comprise entre 3 et 15 %;**
 - ii. une augmentation de tarif comprise entre 2,5 et 7,5 %;**
 - iii. une liste des mesures d'efficacité opérationnelle visant à réduire le montant global des tarifs et de la taxe sur les transports en commun;**
 - iv. l'établissement d'une liste des reports d'investissements en immobilisations à prendre en considération dans le cadre du budget provisoire de 2026 pour le transport en commun qui a été déposé;**
 - v. l'identification de tout financement lié à l'engagement provincial de transférer la responsabilité du TLR d'Ottawa;**
 - vi. l'identification du financement fédéral du plan d'immobilisation dans le cadre du volet Financement de base du Fonds pour le transport en commun du Canada (FTCC);**
 - vii. l'identification de tout autre levier à prendre en considération dans le cadre du budget provisoire de 2026 pour le transport en commun qui a été déposé.**
- e. que les recettes fiscales générées par la hausse des évaluations foncières au titre des nouvelles propriétés soient estimées à 1,6 % de l'assiette fiscale actuelle pour 2025 et que le Conseil municipal recommande au Conseil de la Bibliothèque publique d'Ottawa, au Conseil de santé d'Ottawa et à la Commission de service de police d'élaborer leur budget dans les limites de cette attribution;**
- f. que les frais d'utilisation et les redevances de la Ville soient augmentés conformément à l'orientation présentée dans le cadre financier ou dans les plans financiers à long terme;**

- g. **que les frais de collecte des ordures soient majorés conformément au Plan directeur de la gestion des déchets solides et au Plan financier à long terme des Services des déchets solides approuvés, qui prévoient une hausse de 10 % en 2026 et l'ajout d'une liste de gains d'efficacité opérationnelle pour réduire l'ensemble des frais de collecte des ordures;**
 - h. **que le budget provisoire des immobilisations pour 2026 soit élaboré conformément à l'orientation présentée dans l'étude préliminaire sur les redevances d'aménagement de 2024, dans les plans financiers à long terme et dans le cadre financier;**
 - i. **que le budget provisoire de 2026 financé par les redevances soit élaboré conformément au Plan financier à long terme VI pour les programmes relatifs à l'eau, aux eaux usées et aux eaux pluviales.**
3. **Que les frais d'utilisation de la Direction générale des loisirs, de la culture et des installations pour 2026 soient approuvés afin de permettre aux inscriptions et aux locations vendues en 2025 pour 2026 d'utiliser les tarifs de 2026, comme il est décrit dans le présent rapport.**

Adoptées telles qu' modifiées avec les dissidences qui suit: le conseiller Luloff sur la recommandation 2.b.i, le conseiller Brockington sur la recommandation 2.d., la conseillère Carr sur la recommandation 2.d., le conseiller Brown sur la recommandation 2.d.i. et ii., et le conseiller Hubley sur la recommandation 2.d.i.

Voix affirmative(s) (16): M. Sutcliffe, M. Luloff, L. Dudas, C. Curry, C. Kelly, G. Gower, T. Tierney, S. Plante, R. Brockington, M. Carr, C. Kitts, I. Skalski, D. Brown, S. Desroches, A. Hubley, et W. Lo

Voix négative(s) (8): T. Kavanagh, L. Johnson, S. Devine, J. Bradley, R. King, A. Troster, J. Leiper, et S. Menard

Adopté en version modifiée (16 à 8)

En raison des dissidences présentées ci-dessus, la recommandation 2.d.i. est rejetée par égalité des voix (12/12).

Modification :

Motion n° **2025-64-02**

Proposée par J. Bradley

Appuyée par T. Kavanagh

ATTENDU QUE le rapport sur les orientations budgétaires de 2026 recommande que le budget provisoire de 2026 pour le transport en commun maintienne le cap sur la viabilité financière; et

ATTENDU QUE, dans le cadre de ces recommandations, le personnel municipal a été chargé d'étudier la possibilité d'augmenter les tarifs de transport en commun de 2,5 % à 7,5 %; et

ATTENDU QUE le taux d'achalandage du transport en commun n'est pas encore revenu à son niveau d'avant la pandémie et qu'il a été démontré que la hausse des tarifs a un effet négatif sur l'augmentation de l'achalandage et l'abordabilité globale du réseau; et

ATTENDU QUE les projections de recettes tarifaires se sont systématiquement révélées trop optimistes, aggravant le déficit financier du réseau de transport en commun; et

ATTENDU QUE les usagères et usagers du transport en commun ont déjà dû faire face à des hausses de tarifs importantes, notamment une hausse moyenne générale de 5 % en 2025 et une hausse de 18 % pour les personnes âgées, et doivent composer avec l'élimination du laissez-passer mensuel pour les jeunes et une augmentation du coût des laissez-passer étudiant.

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la recommandation 2.D.ii du rapport sur les orientations budgétaires de 2026 soit modifiée comme suit :

ii. Hausse des tarifs de transport en commun ne dépassant pas 2,9 %.

En conformité avec la hausse proposée pour l'ensemble des services municipaux et en veillant à ce que toute hausse prévue protège l'abordabilité du transport en commun.

Voix affirmative(s) (11): T. Kavanagh, L. Johnson, S. Devine, J. Bradley, S. Plante, R. King, A. Troster, J. Leiper, R. Brockington, S. Menard, et M. Carr

Voix négative(s) (13): M. Sutcliffe, M. Luloff, L. Dudas, C. Curry, C. Kelly, G. Gower, T. Tierney, C. Kitts, I. Skalski, D. Brown, S. Desroches, A. Hubley, et W. Lo

Rejeté (11 à 13)

Modification :

Motion n° **2025-64-03**

Proposée par D. Brown

Appuyée par M. Sutcliffe

ATTENDU QUE le Conseil est invité à approuver une augmentation de l'impôt foncier de 3,75 % pour le budget 2026; et

ATTENDU QUE le taux d'inflation selon l'IPC canadien n'a augmenté que de 1,7 % entre janvier et juin 2025; et

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, l'économie d'Ottawa a accusé une perte de 20 000 emplois dans les cinq derniers mois; et

ATTENDU QUE le taux de chômage d'Ottawa est passé de 5,7 % en janvier 2025 à 6,8 % en août; et

ATTENDU QUE les contribuables s'attendent à ce que le Conseil municipal d'Ottawa consacre les maigres recettes fiscales aux services de première ligne essentiels afin de mieux refléter la réalité économique des résidentes et résidents; et

ATTENDU QUE le Conseil a économisé plus de 207 millions de dollars grâce au Groupe de travail sur l'examen des services et au Groupe de travail pour un gouvernement agile, ce qui a ainsi permis d'éviter une augmentation de 10 % de l'impôt foncier; et

ATTENDU QUE cette approche a permis à Ottawa d'avoir les hausses d'impôt foncier les plus faibles parmi toutes les grandes municipalités canadiennes, tout en continuant à investir dans les programmes et les services dont a besoin la population;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal d'Ottawa demande à la directrice municipale et au bureau du chef

des finances de trouver, dans le cadre des travaux du groupe de travail sur l'examen des services, des économies de fonctionnement importantes qui témoignent de l'engagement continu de la Ville à faire en sorte qu'Ottawa reste une ville abordable;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE toutes les économies potentielles proviennent de programmes et services non essentiels, de services de soutien administratif et de secteurs qui ne sont pas de première ligne du budget de fonctionnement de la Ville;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le personnel fasse état de ces économies dans une note de service du Groupe de travail sur l'examen des services avant ou pendant la présentation du budget au Conseil pour examen.

Adopté

Modification :

Motion n° **2025-64-04**

Proposée par D. Brown

Appuyée par I. Skalski

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa a connu ces dernières années une hausse constante du nombre de postes en équivalents temps plein (ETP), notamment la plus forte augmentation depuis la fusion, avec une augmentation de 507,95 ETP dans le budget 2025; et

ATTENDU QUE les coûts liés au personnel représentent 38 % du budget de fonctionnement de la Ville; et

ATTENDU QUE le Conseil garde le cap sur la rigueur budgétaire, en veillant à ce que l'argent des contribuables soit dépensé de manière efficace tout en maintenant les niveaux de service essentiels; et

ATTENDU QUE la population d'Ottawa doit composer avec des difficultés financières vu le ralentissement de l'économie canadienne, et notamment le recul du PIB au deuxième trimestre 2025, tandis que la Banque du Canada signale une faible activité et une incertitude grandissante; et

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a commencé à réduire considérablement la taille de la fonction publique et annoncé des réductions d'effectifs plus importantes sur l'horizon de planification,

avec près de 10 000 postes déjà supprimés au cours du présent exercice financier et des analyses prévoyant des réductions qui pourraient se chiffrer en dizaines de milliers de postes à l'échelle nationale d'ici 2028, ce qui aura des répercussions majeures sur la région de la capitale nationale; et

ATTENDU QUE le marché du travail d'Ottawa s'est affaibli, avec une perte de 20 000 emplois dans les cinq derniers mois; et

ATTENDU QU'il est raisonnable que le Conseil municipal, lorsqu'il établit les orientations budgétaires, demande à la directrice municipale de réaliser des gains d'efficacité au sein de la structure administrative qu'elle chapeaute afin protéger les services de première ligne et de créer une capacité de réaffectation des deniers publics limités aux priorités pour le mandat du Conseil; et

ATTENDU QU'on dénombre 598 postes de directrice générale ou directeur général, directrice ou directeur, gestionnaire et gestionnaire de programme au sein de la Ville; et

ATTENDU QUE le plafonnement du nombre total d'ETP favorisera une gestion plus efficace de la main-d'œuvre, une amélioration de la productivité et la priorisation de la prestation des services essentiels, contrairement aux réductions d'effectifs en cours au gouvernement fédéral; et

ATTENDU QUE cette approche favorise une planification financière responsable à long terme et peut contribuer à atténuer les pressions financières futures, en faisant de l'abordabilité des services municipaux une grande priorité; et

ATTENDU QUE le nombre total de 17 105 ETP est considéré comme un plafond approprié d'après les plus récents niveaux de dotation en personnel approuvés;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal recommande un plafond de 17 105 postes en équivalents temps plein à la Ville d'Ottawa pour 2026;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE des exemptions à ce plafond ne s'appliquent qu'aux postes de première ligne du Service paramédic d'Ottawa, du Service des incendies d'Ottawa et des Services des règlements municipaux, et que des demandes exemption à ce plafond soient également soumises pour le Service de police

d'Ottawa, la Bibliothèque publique d'Ottawa, Santé publique Ottawa, le transport en commun et les postes requis aux termes des lois provinciales (ex. : soins de longue durée et services de garde d'enfants) de sorte qu'aucun de ces services ne soit touché par le plafond d'ETP imposé aux autres services;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le Conseil demande au Bureau de la directrice municipale de procéder à un examen des postes de directrice générale ou directeur général, directrice et directeur, gestionnaire et gestionnaire de programme afin de relever les gains opérationnels possibles en augmentant l'étendue de leurs responsabilités;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE, si la directrice municipale recommande la rationalisation des postes existants, la Ville adopte une approche axée en premier lieu sur les départs naturels afin de réduire les répercussions sur les activités et le personnel dans l'organisation;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE la directrice municipale présente un rapport sur les effets de cette motion lors du dépôt du budget, pour examen par le Conseil.

Voix affirmative(s) (14): M. Sutcliffe, M. Luloff, L. Dudas, C. Curry, C. Kelly, T. Tierney, S. Plante, R. Brockington, C. Kitts, I. Skalski, D. Brown, S. Desroches, A. Hubley, et W. Lo

Voix négative(s) (10): G. Gower, T. Kavanagh, L. Johnson, S. Devine, J. Bradley, R. King, A. Troster, J. Leiper, S. Menard, et M. Carr

Adopté (14 à 10)

11.3 Remboursement des dépenses juridiques des membres du Conseil relatives au Code de conduite des membres du Conseil

Dossier : ACS2025-OCC-GEN-0008 - À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du Comité, telles que modifiées

1. **Que le Conseil municipal approuve les modifications du protocole de plaintes du *Code de conduite des membres du Conseil* et du *Manuel administratif des bureaux des représentants élus* décrites dans le présent rapport; et**

2. **Que les modifications apportées au Protocole de plainte pour le Code de conduite des membres du Conseil et le Manuel administratif des bureaux des représentants élus soient réputées être entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2025.**

Adoptées avec la dissidence du conseiller Lo sur la recommandation 2.

Adopté

- 11.4 **Plan d'améliorations communautaires pour le logement abordable – Rapport sur les demandes au titre de la subvention proportionnelle à la hausse des impôts fonciers (SPHIF)**

Dossier : ACS2025-SI-HSI-0016 - Rideau-Rockcliffe (quartier 13);
Somerset (quartier 14)

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil :

1. **Approuve la demande présentée par Taggart (City Centre) Ltd. pour la propriété située au 299, avenue City Centre, en vue d'obtenir une subvention proportionnelle à la hausse des impôts fonciers (SPHIF) dans le cadre du Plan d'améliorations communautaires (PAC) pour le logement abordable, pour une subvention totale d'environ 6 660 000 \$, sous forme de subventions annuelles comprises entre 6 000 \$ et 8 000 \$ par logement abordable, ou 50 % de la hausse incrémentielle des taxes dans la tranche municipale de l'impôt foncier, le moins des deux étant retenu, pour une période de 20 ans, sous réserve de la conclusion d'une entente de subvention du PAC pour le logement abordable et conformément à ses modalités, et de prolonger de quatre à cinq ans l'échéance pour obtenir une post-approbation du permis d'occupation;**
2. **Approuve la demande présentée par Bayview Wateridge Inc. pour la propriété située au 375, chemin Codd, en vue d'obtenir une subvention proportionnelle à la hausse des impôts fonciers (SPHIF) dans le cadre du Plan d'améliorations communautaires (PAC) pour le logement abordable, pour une subvention totale d'environ 2 640 000 \$, sous forme de subventions annuelles comprises entre 6 000 \$ et 8 000 \$ par logement abordable, ou 50 % de la hausse incrémentielle des**

taxes dans la tranche municipale de l'impôt foncier, le moins des deux étant retenu, pour une période de 20 ans, sous réserve de la conclusion d'une entente de subvention du PAC pour le logement abordable et conformément à ses modalités;

3. Délègue à la directrice par intérim des Services de solutions de logement et des investissements le pouvoir de signer des accords du PAC pour le logement abordable, lesquels établiront les modalités de paiement de la SPHIF pour le logement abordable avec les propriétaires et/ou les propriétaires bénéficiaires pour les propriétés en question situées au :i. 299, avenue City Centre (quartier 14 - Somerset)ii. 375, chemin Codd (quartier 13 - Rideau–Rockcliffe)ces accords devant être jugés satisfaisants par l'avocat général et le chef des finances;
4. Délègue à la directrice par intérim des Services des solutions de logement et des investissements le pouvoir d'apporter des ajustements mineurs au nombre de logements et à la SPHIF connexe approuvés par le Conseil, à l'intérieur du plafond de 50 % de la majoration de la taxe foncière, avant la signature de l'accord du PAC pour le logement abordable.

Adopté

12. Rapport no 52 du Comité de la planification et du logement

12.1 Modification du Règlement de zonage – 200, rue Baribeau

Dossier : ACS2025-PDB-PS-0063 – Rideau-Vanier (quartier 12)

Recommandation(s) du Comité, tel que modifié

Que le Conseil approuve une modification au *Règlement de zonage* 2008-250 pour le 200, rue Baribeau, comme il est indiqué dans le document 1, pour permettre l'aménagement d'un nouveau complexe immobilier planifié comprenant jusqu'à neuf (9) immeubles à logements multiples avec un total maximum de 282 logements, comme l'expose en détail le document 2 tel que modifié par la motion n° PHC 2025-52-01.

Adoptée avec la dissidence de la conseillère Plante, le conseiller King, le conseiller Menard, et de la conseillère Carr.

Adopté

13. Ordre du jour pour approbation en bloc

13.1 Rapport no 27 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales

13.1.1 Modification du Règlement de zonage – 2164, chemin Old Prescott

Dossier : ACS2024-PDB-PS-0051 – Osgoode (quartier 20)

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage (no 2008-250) visant le 2164, chemin Old Prescott, un bien-fonds illustré dans le document 1, afin de permettre la construction d'une habitation isolée, comme l'expose en détail le document 2.

Adopté

13.1.2 Modification du Règlement de zonage – 5581, promenade Doctor Leach

Dossier : ACS2025-PDB-PSX-0059 – Rideau-Jock (quartier 21)

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil approuve une modification du *Règlement de zonage* (n° 2008-250) visant le 5581, promenade Doctor Leach, un bien-fonds illustré dans le document 1, afin de modifier l'exception rurale [580r] pour permettre un immeuble d'habitation de deux étages, comme l'expose le document 2.

Adopté

13.1.3 Cadre de référence du Programme d'acquisition et de gestion de terres écologiques rurales et critères de sélection des propriétés

Dossier : ACS2025-SI-CCR-0005 - À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil approuve le cadre de référence proposé pour le Programme d'acquisition et de gestion de terres écologiques

rurales, ci-joint en tant que document 1, ainsi que les critères suggérés pour la sélection des propriétés.

Adopté

13.2 Rapport no 27 du Comité des finances et des services organisationnels

13.2.1 Règlement sur les approvisionnements – politique commerciale

Dossier : ACS2025-FCS-PRO-0002 - À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil approuve les modifications apportées au Règlement sur les approvisionnements, comme il est décrit dans le présent rapport et dans le document 1.

Adopté

13.2.2 Placements de 2024, fonds de dotation et autres activités de la trésorerie

Dossier : ACS2025-FCS-FIN-0007 - À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil :

- 1. Prenne acte des résultats des placements de la Ville pour 2024, conformément au paragraphe 8(1) du Règlement de l'Ontario 438/97, dans sa version modifiée, et à la Politique en matière de placements de la Ville d'Ottawa;**
- 2. prenne acte du sommaire de la dette à court et à long terme pour 2024;**
- 3. approuve la dissolution du Comité de dotation, transférant les titres du fonds de dotation aux fonds investis en vertu du régime de l'investisseur prudent supervisé par le Conseil d'investissement d'Ottawa;**
- 4. approuve le dernier Énoncé des politiques et des procédures d'investissement régissant les fonds investis en vertu du régime de l'investisseur prudent supervisé par le Conseil d'investissement d'Ottawa;**

5. **délègue le pouvoir au chef des finances/trésorier de mettre en œuvre les modifications aux ententes relatives aux installations avec le groupe Ottawa Community Ice Partners (OCIP), comme décrit dans le présent rapport;**
6. **prende acte du rapport concernant les contrats de services de trésorerie conformément à l'annexe B, paragraphe 15(2) du Règlement municipal sur la délégation de pouvoirs 2025-69.**

Adopté

13.2.3 Mise à jour du T2 2025 concernant les droits de la municipalité hôte et les fonds restants du Centre environnemental de West Carleton

Dossier : ACS2025-FCS-FSP-0011 - À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil prenne connaissance du présent rapport.

Reçu

13.2.4 Nouvelle sous-catégorie de l'impôt foncier pour les logements abordables

Dossier : ACS2025-FCS-REV-0005 - À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil :

1. **Adopte la nouvelle sous-catégorie de l'impôt foncier pour les logements locatifs abordables pour les immeubles à logements multiples et les nouveaux immeubles à logements multiples pour l'année d'imposition 2026.**
2. **Demande au trésorier municipal adjoint, Recettes, de réaliser une analyse détaillée des répercussions financières connexes lorsque la Société d'évaluation foncière des municipalités (SFEM) aura dressé la liste des pro-priétés admissibles, et recommander un tarif réduit pour la sous-catégorie des logements locatifs**

abordables qui se trouvera entre 0 pour cent et 35 pour cent dans le rapport annuel sur les politiques fiscales pour 2026.

Adopté

13.2.5 Riverside-Sud – prolongement jusqu’au chemin Limebank – étape 2 du TLR – entente de transfert

Dossier : ACS2025-SI-HSI-0018 - Osgoode (quartier 20);
Riverside-Sud-Findlay Creek (quartier 22)

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil :

- 1. Déclare excédentaires aux besoins de la Ville certains terrains précédemment acquis dans le cadre du projet annulé de TLR Nord-Sud, des biens-fonds illustrés dans le document 1 (les « terrains excédentaires de la Ville »)**
- 2. Autorise la directrice par intérim, Solutions de logement et Investissements, Direction générale des initiatives stratégiques à exécuter une entente de transfert avec Riverside South Development Corp. (« RSDC ») en vue de réaliser les transactions résumées dans le document 4 joint au présent rapport (l'« entente de transfert ») et**
- 3. Autorise le personnel de Solutions de logement et Investissements, Direction générale des initiatives stratégiques à prendre les mesures nécessaires pour réaliser les transactions prévues dans l'entente de transfert, y compris l'aliénation des terrains excédentaires de la Ville à RSDC et l'acquisition par la Ville des terrains requis dans le cadre de l'étape 2 du projet de TLR (prolongement de la Ligne Trillium), appartenant à RSDC et décrits dans le document 2 du présent rapport (les « terrains de RSDC »), et pour obtenir une servitude de drainage sur les terrains de servitude de drainage décrits dans le document 3 du présent rapport.**

Adopté

13.3 Rapport no 52 du Comité de la planification et du logement

13.3.1 Modification du Règlement de zonage – 1174, chemin Carp

Dossier : ACS2025-PDB-PSX-0042 – Stittsville (quartier 6)

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant le 1174, chemin Carp, un bien-fonds illustré dans le document 1, afin de permettre la construction d'une maison de retraite de 14 étages, comme l'exposent en détail les documents 2 et 3.

Adopté

13.3.2 Modification du Règlement de zonage – 484, chemin Hazeldean

Dossier : ACS2025-PDB-PSX-0053 – Kanata-Sud (quartier 23)

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil approuve une modification du Règlement de zonage 2008-250 visant le 484, chemin Hazeldean, un bien-fonds illustré dans le document 1, afin de permettre des utilisations de « salle de jeux » et de « bar » en tant qu'utilisations supplémentaires dans le centre commercial existant, comme l'expose en détail le document 2.

Adopté

13.3.3 Modification du Règlement de zonage – 1657, avenue Carling et 386, avenue Tillbury

Dossier : ACS2025-PDB-PSX-0039 – Kitchissippi (quartier 15)

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil approuve une modification du *Règlement de zonage 2008-250* visant le 1657, avenue Carling et le 386, avenue Tillbury, des biens-fonds illustrés dans le document 1, en vue de permettre la construction d'un immeuble polyvalent de 28 étages, comme l'expose en détail le document 2.

Adopté

13.3.4 Secteur de bruit de la catégorie IV, 25, place Pickering

Dossier : ACS2025-PDB-PS-0059 – Alta Vista (quartier 18)

Recommandation(s) du Comité

Que le Conseil :

1. **Désigne le 25, place Pickering, un bien-fonds illustré sur le plan de localisation joint en tant que document 1, comme secteur de bruit de la catégorie IV, conformément à la directive provinciale NPC-300 et aux lignes directrices sur la lutte contre le bruit environnemental de la Ville, et classer ces terrains comme appartenant à la catégorie IV dans l'appendice A des lignes directrices sur la lutte contre le bruit environnemental de la Ville.**
2. **Modifie le Règlement sur le bruit, Règlement 2017-255, en y ajoutant la disposition propre à l'emplacement décrite dans le document 2 ci dessous.**

Adopté

13.4 Greffière municipal – Résumé des observations orales et écrites du public

13.4.1 Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire à la réunion du Conseil le 27 août 2025

Dossier : ACS2025-OCC-CCS-0104 - À l'échelle de la ville

Recommandation(s) du rapport

Que le Conseil approuve les résumés des observations orales et écrites du public sur les questions étudiées à la réunion du 27 août 2025 du Conseil municipal qui sont assujetties aux exigences d'explication prévues aux paragraphes 17(23.1), 22(6.7), 34(10.10) et 34(18.1) de la *Loi sur l'aménagement du territoire*, selon le cas, et comme les décrit le présent rapport et qui sont joints à titre des documents 1-2.

Adopté

14. Points à huis clos

Le Conseil se prononce à huis clos à 11 h 43.

Séance à huis clos

Réunion du Conseil (séance publique)

La séance publique reprend à 12 h 42.

À la reprise de la séance publique, le maire Sutcliffe explique que le Conseil s'est réuni à huis clos, conformément au Règlement de procédure (no 2025-100), plus précisément aux dispositions suivantes :

- l'alinéa 13(1)c) – Acquisition ou disposition projetée ou en cours d'un bien-fonds par la municipalité; et à l'alinéa 13(1)j) – Une position, un projet, une ligne de conduite, une norme ou une instruction devant être observés par la municipalité ou le conseil local, ou pour son compte, dans le cadre d'une négociation actuelle ou éventuelle. afin d'entendre un compte rendu sur l'Acquisition potentielle de propriétés – Mise à jour.

Aucun vote n'a eu lieu à huis clos, sauf sur les motions de procédure et les instructions au personnel.

Motion n° **2025-64-05**

Proposée par A. Troster

Appuyée par S. Devine

IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal entende à huis clos un compte rendu sur l'Acquisition potentielle de propriétés – Mise à jour, conformément au Règlement de procédure (no 2025-100), plus précisément à l'alinéa 13(1)c) – Acquisition ou disposition projetée ou en cours d'un bien-fonds par la municipalité; et à l'alinéa 13(1)j) – Une position, un projet, une ligne de conduite, une norme ou une instruction devant être observés par la municipalité ou le conseil local, ou pour son compte, dans le cadre d'une négociation actuelle ou éventuelle.

Adopté

14.1 Acquisition potentielle de propriétés – Mise à jour

Étude à huis clos conformément au Règlement de procédure (no 2025-100), plus précisément à l'alinéa 13(1)c) – Acquisition ou disposition projetée ou en cours d'un bien-fonds par la municipalité; et à l'alinéa 13(1)j) – Une position, un projet, une ligne de conduite,

une norme ou une instruction devant être observés par la municipalité ou le conseil local, ou pour son compte, dans le cadre d'une négociation actuelle ou éventuelle. Par conséquent, les discussions ne seront pas rendues publiques.

15. Suite à donner aux articles ratifiés par les comités en vertu du pouvoir délégué
- Que le conseil reçoive la liste des articles ratifiés par ses comités en vertu du pouvoir délégué, annexée comme Document 1.**

Reçu

16. Motion portant adoption de rapports

Motion n° **2025-64-06**

Proposée par A. Troster

Appuyée par S. Devine

Que le rapport no 27 du Comité de l'agriculture et des affaires rurales, le rapport no 27 du Comité des finances et des services organisationnels, le rapport no 52 du Comité de la planification et du logement et le rapport de la greffière municipale intitulé « Résumé des observations orales et écrites du public sur les questions assujetties aux exigences d'explication aux termes de la Loi sur l'aménagement du territoire à la réunion du Conseil le 27 août 2025 » soient reçus et adoptés, dans leur version modifiée.

Adopté

17. Motions dont avis a été donné antérieurement

17.1 Patinoire Michael-Mack

Motion n° **2025-64-07**

Proposée par R. Brockington

Appuyée par L. Dudas

ATTENDU QUE le regretté Michael Mack a résidé toute sa vie dans le quartier Rivière de Carleton Heights; et

ATTENDU QUE Michael Mack était un membre passionné, loyal et dévoué de sa communauté, et a siégé pendant de nombreuses années au conseil d'administration de l'Association des résidents du secteur de Carleton Heights, notamment comme président; et

ATTENDU QUE Michael Mack a été dans sa jeunesse payeur au Rideau Canoe Club dont il est devenu un bénévole dévoué, d'autres bénévoles ayant confirmé que « Mike a passé des milliers d'heures au club à faire de l'entretien, à pelleter la neige et à trier des montagnes de bouteilles et de canettes destinées au recyclage pendant nos championnats nationaux à domicile »; et

ATTENDU QUE Michael Mack a servi comme coordonnateur de la patinoire extérieure du parc Carleton Heights pendant un nombre incalculable d'hivers, parfois comme seul bénévole s'occupant de préparer et d'entretenir la glace pour la saison; et

ATTENDU QUE le conseil d'administration de l'Association des résidents du secteur de Carleton Heights soutient la désignation de la patinoire de Carleton Heights en hommage à la vie et aux services de Michael Mack;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la patinoire communautaire extérieure située dans le parc Carleton Heights soit nommée Patinoire Michael-Mack et que tous les coûts associés à la création et à l'installation de la plaque en bronze, ainsi que d'éventuels autres écriteaux sur une bande de patinoire, soient pris en charge par le conseiller local (quartier 16).

Adopté

17.2 Groupe de conseillers parrains – Changements climatiques

Motion n° **2025-64-08**

Proposée par S. Menard

Appuyée par M. Carr

ATTENDU QU'un Groupe de conseillers parrains sur les changements climatiques a été créé pendant le mandat 2018-2022 du Conseil et a été rétabli pour le mandat 2022-2026, comme approuvé par le Conseil le 8 novembre 2023, et les personnes suivantes ont été nommées :

1. **Conseiller Shawn Menard**
2. **Conseiller Marty Carr**
3. **Conseiller David Hill**

4. **Conseillère Theresa Kavanagh**

5. **Conseiller David Brown; et**

ATTENDU QUE le rôle du Groupe de conseillers parrains du Conseil consiste à donner des conseils aux membres du personnel, à intégrer des considérations sur les changements climatiques dans les travaux du Comité et à promouvoir la mise en œuvre du Plan directeur sur les changements climatiques;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE la composition du Groupe de conseillers parrains sur les changements climatiques soit augmentée à un maximum de six membres du Conseil en maintenant la représentation du secteur urbain (intérieur et extérieur), du secteur suburbain et du secteur rural; et

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE le conseiller Sean Devine soit nommé le sixième membre du Conseil auprès Groupe de conseillers parrains sur les changements climatiques pour le reste du mandat 2022-2026 du Conseil.

Adopté

17.3 Rémunération des représentants élus

Motion n° **2025-64-09**

Proposée par S. Menard

Appuyée par D. Brown

ATTENDU QUE l'Examen de mi-mandat 2022-2026 de la structure de gestion a tenu compte d'un rapport de novembre 2024 de MNP Business Consulting and Advisory Services LLP (MNP), un tiers indépendant, qui incluait, entre autres, un examen de la rémunération des membres par rapport à des municipalités comparables; et

ATTENDU QUE le rapport de MNP faisait la recommandation suivante : « Pour soutenir la rémunération courante concordant au marché, envisagez de mettre en œuvre un processus automatique d'examen formel du marché à la fin de l'an deux ou de l'an trois du mandat des représentants élus, avec tout ajustement approuvé entrant en vigueur au commencement du nouveau mandat des représentants élus »; et

ATTENDU QUE le fait d'approuver un ajustement futur pour aligner la rémunération des conseillers municipaux d'Ottawa sur la rémunération moyenne de municipalités comparables au début du nouveau mandat du Conseil en 2026 fournirait l'approche en matière d'examen du marché recommandée par le rapport de MNP;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU de demander au personnel d'inclure dans l'Examen de la structure de gestion publique 2026-2030 un ajustement de la rémunération des membres du Conseil municipal d'Ottawa afin de s'aligner sur la rémunération moyenne pour des municipalités comparables à ce moment-là, comme décrit dans la présente motion, ajustement qui prendra effet le 15 novembre 2026.

Adoptée avec la dissidence des conseillers Gower, Tierney, Carr, Skalski, Desroches et Hubley.

Adopté

17.4 Trottoir sur le chemin Limebank et à la station de TLR

Proposée par S. Desroches
Appuyée par D. Brown

Note : La motion du conseiller Desroches et du conseiller Brown, dont l'avis a été donné à la réunion du Conseil du 27 août 2025, a été retirée, conformément au paragraphe 60(6) du Règlement de procédure.

18. Motions exigeant la suspension des Règles de procédure

18.1 Nomination d'une conseillère ou d'un conseiller – Organisation des capitales canadiennes (OCC)

Motion n° **2025-64-10**

Proposée par T. Tierney
Appuyée par R. Brockington

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante pour que la personne nommée par le Conseil puisse assister aux prochaines réunions de l'organisation;

ATTENDU QUE l'Organisation des capitales canadiennes (OCC) est un réseau au service des capitales du Canada et de leurs

commissions, dont la mission consiste à diffuser et à appuyer les messages mettant en relief le rôle symbolique et unique des capitales du pays, et à en faire la promotion auprès de la population; et

ATTENDU QUE la conseillère Laura Dudas agissait auparavant à titre de représentante de la Ville d'Ottawa et qu'elle s'est retirée de cette fonction à la suite de sa nomination à la Fédération canadienne des municipalités (FCM); et

ATTENDU QUE le maire, en sa qualité de président du Comité des candidatures et en consultation avec la greffière municipale, a pris connaissance de la description du poste vacant à la suite d'une déclaration d'intérêt envoyée par le Bureau du greffe municipal;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil nomme le conseiller Steve Desroches comme représentant de la Ville d'Ottawa auprès de l'Organisation des capitales canadiennes (OCC) pour le reste du mandat 2022 2026 du Conseil, et que la Ville d'Ottawa continue d'assumer, à même le budget administratif du Conseil, tous les coûts liés à la participation du représentant nommé par le Conseil aux réunions du conseil d'administration de l'OCC.

Adopté

18.2 En mémoire de Brkti Berhe

Motion n° 2025-64-11

Proposée par R. Brockington

Appuyée par M. Sutcliffe

Que les Règles de procédure soient suspendues afin que soit examinée la motion suivante visant à laisser le temps nécessaire pour que la plaque soit rapidement installée.

ATTENDU QUE le 24 octobre 2024, Brkti Berhe, mère de quatre enfants, épouse et voisine, a été violemment agressée en plein jour dans le parc Paul-Landry; et

ATTENDU QUE cette agression, considérée comme un féminicide, a coûté la vie à Brkti, laissant sa famille, la communauté érythréenne d'Ottawa et le quartier de Hunt Club sous le choc et en deuil; et

ATTENDU QUE la Ville d'Ottawa souhaite commémorer la vie de Brkti Berhe en installant une plaque dans le parc Paul-Landry, sur un rocher dont se sert actuellement la communauté pour commémorer de manière informelle sa mort; et

ATTENDU QU'il n'y a actuellement aucune politique ou ligne directrice à la Ville d'Ottawa sur les commémorations de ce type; et

ATTENDU QUE le conseiller municipal du quartier (16) peut financer l'achat de la plaque et les coûts d'installation à même le budget alloué aux services de la circonscription du quartier; et

ATTENDU QUE la famille de Brkti Berhe a été informée de l'initiative et y est favorable; et

ATTENDU QUE la Hunt Club Community Association appuie l'initiative;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil approuve l'initiative dédiée à la mémoire de Brkti Berhe dans le parc Paul-Landry;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QU'une plaque commémorative idoine soit installée dans le parc;\

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE tous les coûts liés à la fabrication et à l'installation de la plaque, et tout événement connexe subséquent, soient payés à même le budget alloué aux services de la circonscription du quartier 16.

Adopté

19. Avis de motion (pour examen à une réunion subséquente)

19.1 100e anniversaire de l'Ordre de Jacques-Cartier, aussi appelé « La Patente »

Proposée par S. Plante
Appuyée par M. Sutcliffe

ATTENDU QUE le 22 octobre 2026, l'Ordre de Jacques-Cartier, aussi appelé « La Patente », célébrera son 100e anniversaire; et

ATTENDU QUE la première réunion de l'Ordre a eu lieu au presbytère de l'église Saint-Charles, à Vanier, le 22 octobre 1926; et

ATTENDU QUE l'Ordre avait pour raison d'être de défendre les intérêts canadiens-français auprès des institutions fédérales, notamment les organes législatifs, la fonction publique et la magistrature, afin de promouvoir le bilinguisme institutionnel; et

ATTENDU QUE le travail de l'Ordre, avant sa dissolution en 1965, a contribué à la création de timbres-poste et de billets de banque bilingues et à l'établissement de la radio de langue française de Radio-Canada partout au pays, de même qu'aux services en français de Bell Canada; et

ATTENDU QUE le Comité de la francophonie de l'Association communautaire Vanier et Parcs Canada demandent l'installation d'une plaque fédérale bilingue au parc St-Charles, situé au 5, rue St-Charles, pour commémorer l'Ordre de Jacques-Cartier, aussi appelé « La Patente »;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE Parcs Canada et le Comité de la francophonie de l'Association communautaire Vanier soient autorisés à installer une plaque fédérale bilingue dans la section nord-est du parc appartenant à la Ville d'Ottawa;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette plaque ne soit pas installée avant l'approbation finale du texte et de l'emplacement par la Ville d'Ottawa;

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE tous les coûts de fabrication, d'installation, d'entretien et de remplacement du support et de la plaque soient assumés par des sources externes, notamment Parcs Canada et le Comité de la francophonie de l'Association communautaire Vanier.

19.2 Interdiction permanente de stationner dans la rue – Partie nord du croissant Brae

Proposée par G. Gower

Appuyée par T. Tierney

ATTENDU QUE les résidentes et résidents soulèvent périodiquement des préoccupations concernant la sécurité liée au stationnement et les problèmes de visibilité sur le croissant Brae et la rue Stittsville Main; et

ATTENDU QUE le croissant Brae est une rue étroite sans trottoirs, avec un petit accotement, menant à une zone commerciale achalandée; et

ATTENDU QUE les travaux de construction en cours et à venir sur les propriétés situées sur le croissant Brae, entre la rue Stittsville Main et la rue Norway Spruce, ont entraîné une augmentation du nombre de véhicules stationnés sur le croissant Brae; et

ATTENDU QUE l'instauration prochaine d'une interdiction saisonnière de stationner offre dès maintenant l'occasion d'installer des panneaux d'interdiction permanente de stationner;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal approuve l'instauration d'une interdiction permanente de stationner du côté sud du croissant Brae, entre la rue Stittsville Main et la rue Norway Spruce (pour plus de clarté, l'interdiction ne s'appliquerait qu'à la partie nord du croissant Brae, à Stittsville).

19.3 Nomination de la coprésidence d'honneur du Conseil pour la campagne Centraide des employées et employés de la Ville d'Ottawa 2025

Proposée par J. Bradley
Appuyée par M. Carr

ATTENDU QUE Centraide de l'Est de l'Ontario est l'organisme de bienfaisance de la Ville et qu'il participe à la campagne annuelle des employés et employées depuis 2001; et

ATTENDU QUE cet organisme rassemble des personnes de différentes organisations pour opérer des changements sociaux durables dans trois secteurs d'intérêt : la réussite des jeunes, l'amélioration des conditions de vie et la santé des gens et des communautés; et

ATTENDU QUE l'organisme lance sa campagne annuelle de collecte de fonds chaque automne pour soutenir les organismes de bienfaisance locaux et générer des retombées entièrement locales; et

ATTENDU QUE la Ville continue d'utiliser le système de dons en ligne de Centraide pour permettre à son personnel de faire des dons; et

ATTENDU QUE la présidence du Comité des services communautaires a toujours assumé la coprésidence d'honneur pour la campagne des employés et employés; et

ATTENDU QUE la présidente Laura Dudas a indiqué qu'elle souhaite conserver ce rôle pour la campagne 2025; et

ATTENDU QUE la coprésidente d'honneur du Conseil travaillera avec le directeur général des Loisirs, de la Culture et des Installations à la campagne Centraide des employés et employés de la Ville d'Ottawa 2025;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil nomme la conseillère Laura Dudas coprésidente d'honneur du Conseil pour cette campagne.

19.4 Favoriser la sécurité alimentaire en s'attaquant aux racines du problème

Proposée par M. Carr

Appuyée par C. Kitts

ATTENDU QUE l'accès à une alimentation suffisante, nutritive et culturellement adaptée est un droit fondamental de la personne, reconnu à l'article 25 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et réaffirmé par l'adhésion du Canada au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ; et

ATTENDU QU'un nombre croissant de ménages sont confrontés à une insécurité alimentaire épisodique ou chronique ; et

ATTENDU QUE l'insécurité alimentaire s'entend d'un accès précaire ou insuffisant à la nourriture en raison de contraintes financières ou d'autres obstacles, et qu'elle présente de graves risques pour la santé publique, puisqu'elle est associée à une incidence plus élevée de problèmes de santé physique et mentale ainsi que de maladies chroniques; et

ATTENDU QUE, selon le Rapport sur la faim à Ottawa 2024 de la Banque d'alimentation d'Ottawa, le recours au programme de lutte contre la faim de son réseau a augmenté de 90 % depuis 2019 ; et

ATTENDU QUE, en novembre 2024, la Banque d'alimentation d'Ottawa a remis de la nourriture et des articles ménagers à plus de 52 800 visiteuses et visiteurs, le nombre le plus élevé jamais enregistré; et

ATTENDU QUE 59 % des personnes qui ont recours aux banques d'alimentation en Ontario reçoivent de l'aide sociale ; et

ATTENDU QUE des partenaires communautaires tels que le réseau de la Banque d'alimentation d'Ottawa, les refuges d'urgence, les organismes de justice et les centres de ressources et de santé communautaires ont tiré la sonnette d'alarme concernant les répercussions des montants des prestations d'aide sociale et du programme Ontario au travail, qui ne répondent pas aux besoins des résidentes et résidents les plus vulnérables; et

ATTENDU QUE de nombreuses municipalités ontariennes ont déclaré une situation d'urgence en matière d'insécurité alimentaire en réponse à l'augmentation des besoins et préconisent des changements politiques importants pour lutter contre l'inégalité des revenus; et

ATTENDU QUE la Stratégie de réduction de la pauvreté a été approuvée par le Conseil en octobre 2024; et

ATTENDU QUE l'un des piliers de cette stratégie est la sécurité alimentaire, qui donne la priorité à l'élaboration de politiques, au financement et à la coordination afin de s'attaquer aux racines de l'insécurité alimentaire;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU que le Conseil demande au personnel d'élaborer une stratégie qui mobilisera les gouvernements provincial et fédéral, d'autres municipalités et des partenaires communautaires, notamment le réseau de la Banque d'alimentation d'Ottawa, Feed Ontario et Banques alimentaires Canada, afin de s'attaquer aux racines de l'insécurité alimentaire par les mesures suivantes :

- **Plaider auprès du gouvernement provincial en faveur de l'amélioration des programmes d'aide sociale, notamment l'indexation des prestations d'aide sociale sur l'inflation et la révision de la législation sur l'aide sociale afin de garantir une plus grande sécurité de revenu aux résidentes et résidents à faible revenu;**
- **Plaider auprès du gouvernement fédéral en faveur d'un renforcement et d'une indexation des aides au revenu, notamment l'assurance-emploi, l'Allocation canadienne pour**

enfants, la Sécurité de la vieillesse et la Prestation canadienne pour les personnes handicapées;

- Collaborer avec les directions générales de la Ville pour concrétiser les priorités de la Stratégie de réduction de la pauvreté qui favorisent des pratiques d'embauche équitables, facilitent l'accès à un travail décent et intègrent des mesures contre le racisme dans les politiques et la culture des milieux de travail;
- Plaider auprès de la province en faveur de fonds pour les organismes qui s'attaquent à l'insécurité alimentaire et à ses causes profondes, en privilégiant une approche axée sur les retombées collectives avec des partenaires communautaires et des personnes ayant une expérience vécue afin de promouvoir le revenu de base, des salaires décents et des avantages fiscaux; et
- Reconnaître que l'accès à un logement abordable est une des causes profondes de l'insécurité alimentaire et harmoniser le travail de représentation avec l'Actualisation du Plan décennal de logement et de lutte contre l'itinérance, prévue pour le premier trimestre 2026, afin d'accroître les investissements dans des logements très abordables et avec services de soutien, puisqu'ils sont essentiels à la réduction de l'insécurité alimentaire.

IL EST EN OUTRE RÉSOLU QUE cette motion soit transmise par le maire au premier ministre Doug Ford, au premier ministre Mark Carney, à l'ensemble des députées et députés provinciaux et fédéraux d'Ottawa, ainsi qu'à Association of Municipalities of Ontario (AMO) et à la Fédération canadienne des municipalités (FCM) afin d'amplifier la voix d'Ottawa dans le contexte des engagements provinciaux et nationaux croissants visant à lutter contre l'insécurité alimentaire.

19.5 Norme de cinq jours au bureau et télétravail

Proposée par J. Leiper

Appuyée par J. Bradley

ATTENDU QUE le 25 août 2025, la directrice municipale a informé le maire et le Conseil municipal dans une note de service que la Ville

d'Ottawa reviendra à une norme de cinq jours par semaine au bureau pour tout le personnel à compter du 1er janvier 2026; et

ATTENDU QUE la directrice municipale a pris cette décision conformément au pouvoir d'établir des politiques administratives en milieu de travail que lui a délégué le Conseil; et

ATTENDU QUE, en réponse aux circonstances exceptionnelles liées aux confinements dus à la pandémie, la Ville a autorisé, sous réserve des exigences opérationnelles raisonnables, le télétravail comme solution de rechange au travail au bureau; et

ATTENDU QUE rien ne prouve que la productivité ou l'efficacité des services fournis aux contribuables ont diminué dans le cadre de l'entente actuelle, ni que l'une ou l'autre pourrait être considérablement augmentée par une norme de cinq jours par semaine au bureau;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal charge la directrice municipale d'abolir la norme de cinq jours par semaine au bureau, et que le télétravail continue d'être autorisé, sous réserve des considérations opérationnelles raisonnables, conformément aux pratiques récentes.

20. Motion portant présentation de règlements

20.1 Trois lectures

Motion n° **2025-64-12**

Proposée par A. Troster

Appuyée par S. Devine

Que les règlements énumérés à l'ordre du jour, sous le titre « Motion portant présentation de règlements, Trois lectures », soient lus et adoptés.

2025-343 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2017-180 sur l'affectation d'agentes ou agents d'application des règlements municipaux au contrôle du stationnement sur les propriétés privées.

2025-344 Règlement de la Ville d'Ottawa établissant certains terrains en routes publiques et les affectant à l'utilisation publique (chemin Richmond).

2025-345 Règlement de la Ville d'Ottawa soustrayant à la

réglementation relative aux parties de lots de terrain certaines parcelles situées sur le croissant Ominik, la voie Hummock, le croissant Newstead, la terrasse Point Grey, le croissant Burrard, le bois Kitigan, la ruelle Tamworth, le plateau Athabasca, la promenade Walden, la place Iron Bridge et le cercle Akamina.

2025-346 Règlement municipal abrogeant le Règlement no 2025-338.

2025-347 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 200, rue Baribeau.

2025-348 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage des terrains ayant pour désignations municipales le 1657, avenue Carling et le 386, avenue Tillbury.

2025-349 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 484, chemin Hazeldean.

2025-350 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 1174, chemin Carp.

2025-351 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 2164, chemin Old Prescott.

2025-352 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin de changer le zonage du terrain ayant pour désignation municipale le 5581, promenade Doctor Leach.

2025-353 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin que le symbole d'aménagement différé soit retiré du terrain ayant pour désignation municipale le 1050, chemin Klondike.

2025-354 Règlement de la Ville d'Ottawa modifiant le Règlement no 2008-250 afin que le symbole d'aménagement différé soit retiré du terrain ayant pour désignation municipale le 3150, avenue Woodroffe.

2025-355 Règlement de la Ville d'Ottawa nommant une trésorière ou un trésorier pour la Ville d'Ottawa et abrogeant le Règlement no 2019-290.

Adopté

21. Règlement de ratification

Motion n° **2025-64-13**

Proposée par A. Troster

Appuyée par S. Devine

Que le règlement suivant soit lu et adopté :

Règlement ratifiant les délibérations du Conseil du 10 septembre 2025.

Adopté

22. Demandes de renseignements

Il n'y a aucune demande de renseignements.

23. Levée de la séance

La séance est levée à 12 h 58.

Motion n° **2025-64-14**

Proposée par A. Troster

Appuyée par S. Devine

Que les délibérations du Conseil de la réunion du 10 septembre 2025 soient ajournées.

Adopté

Greffière de la Ville

Maire